

Marie Moret à Antoine Piponnier, 9 février 1894

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Doyen, Pierre-Alphonse \(1837-1895\)](#) est cité(e) dans cette lettre
[Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-54

Collation2 p. (297r, 298v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Antoine Piponnier, 9 février 1894,
Familistère de Guise, Inv. n° 1999-09-54

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/32603>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [9 février 1894](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne) - Familière

Description

Résumé Réponse à une lettre d'Antoine Piponnier en date du 12 janvier 1894 sur le compte de Marie Moret au Familière. Envoi à Piponnier de l'*Almanach de la coopération*. Beau temps à Nîmes. Réclamation au sujet des contributions dues à la mairie de Guise par Marie Moret pour les loyers qu'elle paie à la Société du Familière : depuis 1890, elle ne paie plus de loyer pour les appartements du 3e étage de l'aile droite. Sur une échéance due à la Société du Familière que M. Doyen se tient prêt à payer.

Mots-clés

[Amitié](#), [Finances personnelles](#), [Impôts](#), [Météorologie](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familière](#)
- [Doyen, Pierre-Alphonse \(1837-1895\)](#)

Œuvres citées [Almanach de la coopération française : publié par le Comité central de l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation, Paris, 1893-1913.](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Doyen, Pierre-Alphonse (1837-1895)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Employé/Employée
- Familière
- Presse

Biographie Employé français de la [Société du Familière de Guise](#), né en 1837 à Surfonds (Sarthe) et décédé en 1895 à Guise (Aisne) au Familière. Il épouse en premières noces Pauline Anastasie Lemarie et en secondes noces Émilie Virginie Brunet. Il a deux enfants. Doyen entre au service du Familière en 1878 et il se voit confier la gérance du journal *Le Devoir* (Guise, 1878-1906) de la création de celui-ci en 1878 jusqu'à sa mort en 1895.

Nom Piponnier, Antoine (1844-1902)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Coopération
- Employé/Employée
- Famillistère
- Industrie (grande)

BiographieComptable et coopérateur français né en 1844 à Rive-de-Gier (Loire) et décédé en 1902 au Famillistère de Guise (Aisne). Fils d'un employé aux chemins de fer à Rive-de-Gier, Antoine Étienne Piponnier est comptable à L'Horme (Loire) pour la Compagnie des fonderies et forges de l'Horme, lorsqu'en février 1880 il se porte candidat au poste de sous-chef de la comptabilité des usines du Famillistère de Guise, et qu'il est recruté par Jean-Baptiste André Godin au mois de mars suivant. Il devient directeur de la comptabilité puis directeur commercial des Fonderies et manufactures du Famillistère de Guise. Il est l'un des premiers membres associés de l'Association coopérative du capital et du travail à la fondation de celle-ci le 13 août 1880 et il est membre de son conseil de gérance. Antoine Piponnier épouse à Guise le 11 mars 1882 Marie Mélanie Montagne, née en 1851 à Satillieu en Ardèche, fille d'un cultivateur et d'une ménagère. Le couple, formé avant le mariage, a trois enfants : Antonia (1881-1973), légitimée à la suite du mariage, Marcel (1882-) et Robert (1888-1965). Antonia et Robert sont nés à Guise. Antoine Piponnier est abonné à titre gratuit au journal du Famillistère *Le Devoir* (Guise, 1878-1906). Il décède le 3 juin 1902 à son domicile, l'appartement n° 51 de l'aile gauche du Famillistère de Guise.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Nîmes 9 février 91

14 rue Graville

Nîmes — Gard

cher Monsieur,

J'ai reçu en son temps votre
lettre du 12 janvier et l'examis
à mon compte au tamisier.
Je vous en remercie vivement.
Tout récemment, je me suis
toujours le plaisir de vous envoier
un exemplaire de l'Almanach
de la coopération, j'espère
que vous l'avez bien reçu.
Ce petit volume m'a paru
particulièrement bien fait
et intéressant.

Tous avons maintenant
les cours supérieurs comme
l'entraînement. J'oppose qu'il en
est de même chez nous où,

cependant que mois de février
est très beau, et qu'ainsi nous
et cette famille être dans
les meilleures conditions.

J'ai lu avec intérêt ce que
vous me disiez du mouvement
des affaires. Merci.

— Cher Monsieur, j'ai encore
une fois recours à vos bons
appels pour mes contradic-
tions, et pour une déclinaison
que j'aurais du faire, fin de
l'année 1890, quand mon loyer
a été diminué des appartements
du troisième étage.

Depuis, on m'a toujours porté
que mes feuilles de contradiction
pour le tamisier ^{au 1er étage} n° 161 : le contradiction
coté maitre sur un loyer de 175 francs

comme vous pourrez lire sur
la feuille ci-jointe, lorsque
la comptabilité au tamisier
me porte en compte :

trimestre de loyer - 398,57
C'est à dire 125,19 par mois.

Voulez-vous avoir la
bonté de présenter ma
réclamation. Je sais bien
qu'il n'y a pas à revenir
sur le passé. C'était à
moi de réclamer plus tôt;
mais, naturellement, je
préfère que les choses
soient régularisées pour
l'avenir.

Je vous remercie très-
ment à l'avance de ce
que nous pourrons bien
faire à ce sujet.

Je vous dis que les réclamations
pour être faites dans les mairies
doivent être présentées dans le
delai d'un mois. Le rôle
ayant été publié le 26 janvier,
nous sommes donc encore dans

le délai prévu.

Encore une fois, merci
l'avance.

Toute la famille vous
envoie à tous et aux
notres l'expression des
meilleurs sentiments

M. Godin

Ps. M. Doyen a, en ce moment,
en caisse plus de cent francs
à moi, je lui écris par ce
même courrier. Je te l'envir
à votre disposition pour nous
remettre ce que nous lui fixerons
puisque il faut. Il est ce que
acquitter toujours les termes
écrits.